

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **ACCOR ACCOPVC**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Lubrifiant de cintrage PVC (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : jerome.poulain@accor-lubrifiants.com

-

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP)

Ce produit ne répond pas aux exigences de cette classification.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :

Aucun

Mention d'avertissement :

Aucune

Mentions De Danger :

Aucune

Phrases additionnelles :

Aucune

Conseils de prudence - Prévention

Aucune

Conseils de prudence – Intervention

Aucune

Conseils de prudence - Stockage

Aucun

Conseils de prudence - Elimination

Aucun

2.3. Autres Dangers

Aucun

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

- Nature chimique: Mélange de substances

- Composants :

| COMPOSANTS | Pourcentage (en poids) | Classification CLP (EC) No 1272/2008 | NUMEROS INDEX CE CAS Enregistrement |
|------------|---------------------------|--|---|
| Glycerol | 0-100% | Non classé | - 200-289-5 56-81-5 01-2119471987-18-xxxx |

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Inhalation :

En cas de symptômes, déplacer la personne affectée à l'air libre.

Contact avec la peau :

En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules,...), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité.

Contact avec les yeux :

Rincer avec de l'eau jusqu'à éliminations du produit. En cas de gêne, consultez un médecin muni de la FDS de ce produit.

Ingestion :

En cas d'ingestion de grandes quantités, il est recommandé de demander des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les paragraphes 2 et 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas pertinent

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Produit non inflammable, risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. En cas de maintien de la combustion, provoqué par manipulation, stockage ou usage non conforme, il est possible d'utiliser n'importe quel type d'extincteur (Poudre ABC, eau...)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne contient pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter le chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les articles 8 et 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques.

Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables Consulter le chapitre 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures spéciales en matière de prévention des risques environnementaux. Pour plus d'information, voir chapitre 6.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 10.5

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail (INRS) :

| Identification | Valeurs limites environnementales limites | | |
|----------------|--|------|--|
| | Glycérol CAS : 56-81-5 EC : 200-289-5 | VME | |
| | VLCT | | |
| | Année | 2015 | |

8.1.2 Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

DNEL (Travailleurs) :

| Identification | | Courte exposition | | Longue exposition | |
|---|------------|-------------------|---------------|-------------------|----------------------|
| | | Systématique | Local | Systématique | Local |
| Glycérol CAS : 56-81-5 EC : 200-289-5 | Oral | Pas pertinent | Pas pertinent | Pas pertinent | Pas pertinent |
| | Cutanée | Pas pertinent | Pas pertinent | Pas pertinent | Pas pertinent |
| | Inhalation | Pas pertinent | Pas pertinent | Pas pertinent | 56 mg/m ³ |

DNEL (Population) :

| Identification | | Courte exposition | | Longue exposition | |
|---|------------|-------------------|---------------|-------------------|----------------------|
| | | Systématique | Local | Systématique | Local |
| Glycérol CAS : 56-81-5 EC : 200-289-5 | Oral | Pas pertinent | Pas pertinent | 229 mg/kg | Pas pertinent |
| | Cutanée | Pas pertinent | Pas pertinent | Pas pertinent | Pas pertinent |
| | Inhalation | Pas pertinent | Pas pertinent | Pas pertinent | 33 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le marquage CE correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI.

Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, utilisation, méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 7.1 et 7.2.

Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite d'une spécification de la part des services de prévention des risques de travail, étant inconnu si la société dispose de mesures supplémentaires.

Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

Protection spécifique pour les mains.

Gants de protection contre les risques mineurs. CE CAT I

Protection du visage et des yeux

Lunettes panoramiques contre les éclaboussures de liquide. CE CAT II

Protection du corps

Vêtements de travail et Chaussures de sécurité antidérapantes

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 1.261

Couleur: incolore

Odeur: inodore

Point d'ébullition (°C) : 290

Point éclair (coupelle fermée) (°C): 180

Point de fusion (°C) : 18

Limite d'inflammabilité inférieure : 2.7% volume

Limite d'inflammabilité supérieure : 19% volume

pH : 5-9

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses s'il est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est normalement stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4. Conditions à éviter

Non applicable

10.5. Matières incompatibles:

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Non applicable

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

DL50 oral > 2000 mg/kg (Rat)

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

Ingestion:

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Inhalation:

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Contact avec la peau et les yeux:

Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets de sensibilisation

Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Tension superficielle : 65160 N/m (25°C)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non concerné

12.6 Autres effets néfastes.

Sans objet

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Se débarrasser du produit conformément aux réglementations locales et nationales. Dans l'UE, les liquides de frein usés sont classifiés comme déchets dangereux. N° CED : 16.01.13.

L'incinération contrôlée ou le recyclage sont les méthodes recommandées. Ne pas les éliminer dans des sites d'enfouissement ni dans les égouts. Il est recommandé d'incinérer ou de nettoyer les emballages contaminés, et de les envoyer au recyclage.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

ADR, IMDG, IATA : Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies**· ADR**

Non réglementé

· IMDG

Non réglementé

· IATA

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**· ADR**

Non réglementé

· IMDG, IATA

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.